

La Maison Picson - Rentrée 2018-2019

Règlement de l'accueil parascolaire du MATIN

Lieu : La Maison Picson
Route de Prélaz, 6
1807 Blonay
Tél. : 021 926 82 70
Courriel : maisonpicson@blonay.ch

- Accueil du matin entre 7h00 et 8h20 :

L'accueil débute le lundi 27 août 2018 et se termine le vendredi 5 juillet 2019.

Il a lieu tous les jours suivant le calendrier scolaire, y compris lors des journées pédagogiques planifiées par le groupement scolaire.

- Élèves concernés :

Tous les élèves de la 3P à 6P scolarisés à Blonay ou St-Légier habitants la commune de Blonay.

Accueil du mercredi ouvert au 2P. (Les enfants sont accompagnés à pied jusqu'à l'entrée de leur école. Les accompagnants attendent que les enfants soient entrés dans le bâtiment avant de partir.).

- Services assurés :

Accueil et accompagnement des enfants dans les salles prévues pour cet accueil.

- Petit déjeuner varié et équilibré.
- Le petit déjeuner est servi entre 7h et 7h45 au plus tard.
- Possibilité de relire indépendamment les devoirs.
- Salles de jeux et ou de lecture à disposition.
- Cour intérieure accessible en fonction de la météo.
- Les enfants ont la possibilité d'amener une paire de pantoufles ainsi que leur dentifrice et brosse à dent.
- Dès 8h15 les enfants se préparent pour se rendre seuls à l'école.

L'accueil parascolaire du matin à la Maison Picson propose en tous temps un accueil d'urgence ou dépannage. Dans la mesure du possible, merci de prévenir la structure à l'avance (courriel ou téléphone portable).

- **Prix et facturation**

Selon le contrat établi avec le Réseau Enfants Blonay Saint-Légier (REBSL).

Courriel : info@rebsl.ch Téléphone : 021 926 82 43

Pour toute modification, nous vous demandons de le faire de manière écrite directement au REBSL.

- **Nous vous demandons**

De laisser vos enfants déposer seul leur vestes, chaussures, cartables aux endroits prévus avec l'aide de la personne qui les accueille. Cela les aide à se souvenir de ce qu'ils ont à reprendre à leur départ.

Nous vous remercions de nous prévenir des absences de votre enfant au plus tard la veille du jour d'accueil. Vous pouvez le notifier soit par courriel, soit par téléphone.